

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2016**

OBJET

**14 – SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE
PARLEMENTAIRE – AD'AP**

N° 2016-06-14

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille seize, le six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-sept mai 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 25

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 4

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Philippe LEBASTARD
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Michel RINCE donne pouvoir à Thierry GICQUEL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....25
ayant un pouvoir...4
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

La loi prévoit une subvention exceptionnelle destinée aux collectivités territoriales et attribuée sur décision du ministre de l'intérieur, sur proposition de la commission des finances du Sénat. Il s'agit d'une réserve parlementaire. Les demandes sont soumises au régime du décret n°99-1060 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

La réserve parlementaire délivrée en 2016 par Monsieur Yannick VAUGRENARD, Sénateur de Loire-Atlantique, est réservée aux communes portant un projet de travaux d'accessibilité à tous les bâtiments.

Après avis de la commission municipale d'Aménagement en date du 25 mai 2016, la commune de Treillières propose son projet de travaux pour la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée d'un montant hors-taxes de 327 237 € couvrant les années 2016 à 2018.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160606-2016-06-06-DE14-
DE
Date de télétransmission : 09/06/2016
Date de réception préfecture : 09/06/2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire du Sénateur VAUGRENARD pour l'AD'Ap ;
- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires se rapportant à cette opération ;
- DE S'ENGAGER à la réalisation de ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 6 juin 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**

